



GARANTIE DES BÂTIMENTS



AGENDA

Introduction

3

Segments de marché

4

Plan de garantie GBQ

5

Syndicats de copropriété

8

Gestionnaire immobilier

9

Travaux de rénovation

10

Conclusion

11



Ce que nous faisons

GBQ offre un plan de garantie en cas de vices cachés, pour tout type de bâtiment.

C'est le seul produit de ce type au Québec.





LES SEGMENTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

Le plan de garantie GBQ contre les vices cachés offre une couverture personnalisée pour une période de 3 ans. La garantie s'applique sur tous types de bâtiments résidentiels, commerciaux et mixtes.



ACHETEURS VENDEURS

Une solution pour sécuriser acheteur et vendeur lors d'une transaction immobilière.



SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ

Une couverture sur mesure pour les parties communes des immeubles en copropriété.



RÉNOVATEURS

Applicable aux contrats de rénovation, protégeant le propriétaire ou l'entrepreneur liés aux travaux réalisés.



PROPRIÉTAIRES INVESTISSEURS

Une attestation de garantie pour valoriser vos immeubles.



PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Une attestation de garantie pour valoriser votre résidence.



PROMOTEURS

Un gage de confiance, bonifiant l'offre du promoteur dans la vente d'unités neuves.



PLAN DE GARANTIE GBQ POUR SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ

Une garantie contre les vices cachés, enfin disponible pour les syndicats de copropriété!



La réalité des vices cachés

Un vice caché dans les espaces communs d'un immeuble en copropriété peut rapidement devenir un casse-tête pour le syndicat : **imprévus budgétaires, tensions entre copropriétaires, décisions difficiles à trancher.**

Avec GBQ, les syndicats de copropriété ont enfin la garantie qu'ils méritent.

Le Plan de garantie GBQ contre les vices cachés pour syndicats de copropriété couvre les vices cachés affectant les parties communes des immeubles résidentiels ou mixtes, avec une couverture personnalisée par bâtiment pour une durée de trois ans.

En cas d'indemnisation, GBQ intervient rapidement en collaboration avec des experts afin de limiter le stress et l'impact financier.



La première garantie disponible pour sécuriser les parties communes

À partir de **125 \$**

L'avantage GBQ

- ✓ Adapté à la taille, la configuration et l'âge du bâtiment
- ✓ Répond aux exigences de la Loi 16
- ✓ Peut être intégré au budget du fond de prévoyance
- ✓ Offre spécifique pour les gestionnaires de copropriétés
- ✓ Une alternative pour les immeubles dont le plan GCR est échu
- ✓ **À partir de 125 \$ par unité privative** (sous conditions)



PRÉSERVEZ LA SÉRÉNITÉ DE
VOTRE COPROPRIÉTÉ.

VOTRE PROTECTION



Jusqu'à 50 000\$

Durée de 3 ans

Renouvelable sur demande



LA TRANQUILLITÉ D'ESPRIT, DÈS LES PREMIERS SIGNES D'UN PROBLÈME



Permet une intervention rapide
d'experts en immobilier

Évalue les correctifs à apporter

Offre un processus de réclamation
simple, rapide, sans contrainte, non-
contentieux et entièrement en ligne



L'AVANTAGE GBQ POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ

GBQ offre le seul produit qui couvre les vices cachés affectant les parties communes (après les 5 premières années), facilitant la gestion et la protection de votre propriété.

Permet au conseil d'administration :



Assumer ses responsabilités et préserver la valeur de la propriété (*Loi 16*)

Minimiser les conséquences d'un vice caché et éviter les cotisations spéciales

Éviter de retracer un promoteur dont la solvabilité ou l'existence est incertaine

Échapper au stress, aux frais et aux démarches judiciaires grâce au service de conciliation GBQ



L'AVANTAGE GBQ POUR LES GESTIONNAIRE IMMOBILIER

Recommandez la Garantie GBQ et valorisez votre offre de service tout en protégeant vos clients.



Bonifiez de façon pertinente votre offre de service

Contribuez à la pérennité de l'immeuble de vos clients

Faites preuve de prudence et évitez :

- Le stress et les aléas liés aux conséquences d'un vice caché
- De demander une cotisation spéciale aux copropriétaires pour les travaux correctifs
- Les conflits avec des copropriétaires insatisfaits



L'AVANTAGE GBQ POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION



Couvre tous les travaux de rénovation de votre bâtiment

Applicable aux parties communes et privatives

Offre une protection simple et sécurisante pour vos projets



CONCLUSION

La garantie qui simplifie la vie des syndicats et des gestionnaires de copropriété

- La seule garantie disponible pour les syndicats de copropriété
- Répond aux exigences de la Loi 16 et aux nouvelles responsabilités du syndicat
- Valorise l'offre de service des gestionnaires et offre la tranquillité d'esprit aux syndicats
- Réduit les recours juridiques grâce au service de conciliation GBQ





GARANTIE DES BÂTIMENTS

1-844-321-6611

info@gbqc.ca

www.gbqc.ca